

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le Vingt-trois Septembre à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, LUCAS, CORNET, BLANCHARD, BOBIN, BORNE, DELAGE, GUYOMARCH, MENEAU, POMMIER, SAMPEDRO, SALLÉ, RIGARD,

Absents : Mme, MM DELANNOY DEROUET, (excusés)

Date de convocation : 16/09/2016

Objet : Informations travaux
Informations ComCom
Signalisation
Délibération fourrière
Questions diverses

INFORMATIONS TRAVAUX A PREVOIR

Le Conseil prend connaissance des devis établis pour divers travaux à réaliser :

- Jet d'eau de l'Eglise : coût du devis de la SARL THENAULT 1 485.00 € TTC. OK
- Suite aux inondations les buses dans le terrain de M. QUELIN ont dû être débouchées. Remise en état à effectuer. 2 devis : MENEAU-GERIN pour 2 295 € HT et COSSET pour 2 850 € HT. OK pour le devis MENEAU-GERIN.
- Evacuation des eaux pluviales au stade : création d'un bassin d'orage, nettoyage fossé et rebusage + trop plein. Devis de COSSET pour 3 445.60 €HT. OK
- Pour info, le coût des bennes du SICTOM mises à disposition pour les communes lors des inondations a été de 80 000 €, pris en charge en totalité par le SICTOM
- Une colonne supplémentaire SICTOM pour les corps creux sera mise en place près des locaux techniques
- Etude par la commission, suite aux inondations, pour les fossés de la commune qui ne sont plus entretenus. Les fossés communaux sont de la responsabilité commune. Des travaux seront à engager et des devis suivront.
- Réparation citerne à fioul école suite à une effraction. Le devis de l'entreprise HUSSONNOIS pour 1 182 € TTC est accepté. L'entretien annuel de la chaudière sera également confié à l'entreprise HUSSONNOIS.
- Humidité dans la salle des archives de la maire : Le devis de l'entreprise HUSSONNOIS pour 1 858.62 € TTC est accepté (mise en place d'une ventilation)

CONSTRUCTION SCOLAIRE

Monsieur FOURNIER fait part au conseil de la rencontre avec INGENOV 45, M. FUENTES, à laquelle assistaient également MM DEROUET, LUCAS et DELAGE).

Conseils à reprendre auprès du même architecte

Conseils de méthodologie pour cadrer l'architecte et le suivi des travaux.

Une proposition des tarifs de leurs prestations nous sera adressée prochainement.

La subvention DETR est prolongée. Il faudra adresser un courrier concernant la date de prolongation : commencer l'opération au 20/03/2017, si les travaux sont retardés, faire un courrier donnant la date au 20/03/2018

M. LUCAS va rencontrer les enseignantes pour avoir leurs besoins et pour en discuter en mairie, puis il faudra faire un cahier des charges précis avec les tarifs. M. FOURNIER précise que les travaux ne devront pas dépasser les 700 000 € HT. Attention à porter à la géothermie.

RACCORDEMENT GUILLY SUR STATION EPURATION

Lors de la réunion du Syndicat de mardi, Madame le Maire a reparlé du projet de raccordement de Guilly à la station d'épuration de Neuvy. Attente de réponse de M. MOUGEL des services départementaux sur le sujet.

DEMANDE DE STAGE

Une demande de stage d'un mois de M. Loïc BERTRAND pour les espaces verts du 31/10 au 25/11 a été reçue. Avis favorable.

SALON DE COIFFURE

Le salon de coiffure est vendu. Il sera fermé du 14/11 au 01/12/2016. Pendant cette période, changement de la porte arrière et accès aux personnes handicapées à réaliser. Un devis a été demandé à la SARL THENAULT qui se chiffre à 1 311.37 € ; Avis favorable

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail avec le nouveau propriétaire.

PANNEAUX PUBLICITAIRES

La loi sur la pollution lumineuse et visuelle oblige à enlever les panneaux actuels où figurent les noms des entreprises (aux feux tricolores Paint Ball JM PRESTATION

Il serait donc nécessaire de prévoir pour les entreprises de la commune 2 panneaux d'indication (idem qu'à la zone d'activité) à l'entrée de la route de Viglain : Centre Equestre, Domaine de l'Orme, Accrobranches, Paintball, Taxi Muriel, Gîte d'Etape.

Attente d'en devis de chez GIROD + un mât avec visibilité des 2 côtés pour Commerces, mairie, R' de Loisirs, Eglise

ELECTROSENSIBILITE

M. FOURNIER fait part de sa rencontre avec Mme MAGDELEINE, personne électro sensible de la commune.

Le Conseil n'est pas compétent pour se prononcer pour ou contre l'installation des compteurs LINKY, cela ne relève pas de ses attributions.

PROJET DE CRÉATION D'UN SYNDICAT COMPÉTENT EN MATIÈRE DE FOURRIÈRE ANIMALE ET FORMANT LE VŒU D'Y ADHÉRER

Le nouveau refuge serait installé à CHATEAUNEUF SUR LOIRE avec une permanence le week-end.

Le tarif d'adhésion est fixé à 0.32 € par habitant (tarif déjà appliqué par Chilleurs aux Bois). Le coût d'une fourrière est d'environ 500 000 €. Très lourdfinancièrement pour l'assainissement

Vu le courrier du Président de l'Association des Maires du Loiret, Frédéric CUIILLERIER, en date du 15 juin 2016, proposant aux communes et communautés intéressées de déclencher une procédure de création d'un syndicat mixte de niveau départemental compétent en matière de fourrière animale et d'animer une démarche coordonnée en ce sens,

Considérant qu'en réponse à cette proposition, il est demandé au conseil municipal d'indiquer s'il désire qu'une telle structure voit le jour afin de remplacer l'actuelle association de gestion du refuge d'animaux (AGRA) pour pouvoir ensuite y adhérer,

Cela étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 13 voix pour,

Et 0 voix contre,

Décide de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association des Maires du Loiret et forme donc le vœu que soit déclenchée une procédure de création d'un syndicat intercommunal de niveau départemental compétent pour gérer la fourrière animale des communes membres qui en sont membres. Il précise qu'il prévoit d'y adhérer si la structure devait être effectivement créée.

Accepte par conséquent que la commune de NEUVY-EN-SULLIAS soit intégrée dans le projet de périmètre établi par les soins de l'AML qui servira de base à la procédure de création proprement dite. Cette procédure devra intervenir dans un second temps sur la base d'une nouvelle délibération des communes comprises dans ledit projet de périmètre et qui sera adressée au Préfet à cette fin.

Mandate le maire pour transmettre la présente délibération à l'Association des Maires du Loiret dans les meilleurs délais et en tout état de cause pour le 29 juillet au plus tard

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance de demandes de subventions pour :

- les restos du cœur et décide de ne pas donner suite
- les bibliothèques sonores, et décide d'accorder 50 €. Les crédits seront imputés sur l'article 6574

REMERCIEMENTS

Le Conseil prend connaissance des remerciements de l'association des mal voyants de Gien pour l'octroi de la subvention de 50 €.

COFEL

Le Conseil décide de participer à l'opération « du rose plein les yeux » pour la campagne de dépistage des cancers. Une demande de matériel (affiches, guides) sera transmise au Comité COFEL et des rubans roses seront installés à l'entrée de la Mairie

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal prend acte du nom de la future Comcom, du nombre de délégués, du fait que les communes ayant un seul délégué peuvent désigner un suppléant qui ne siège pas à la Comcom, mais peut participer aux commissions.

QUESTIONS DIVERSES

M. SAMPEDRO : signale un problème Wifi à l'école. Sylvain DELAGE ira voir Lundi.

La Garderie demande un budget pour changer les rideaux. Voir dans le budget des travaux communes, car il est nécessaire d'installer des rideaux ignifugés

Mme BORNE : Signale un problème pour les chiens dans la rue des Moulins. Problème des odeurs car il y a 9 chiens dans la cour. Des courriers ont déjà été faits. La gendarmerie dit que cela est du ressort de la

mairie. Voir pour établir une pétition qui sera à déposer à la Mairie pour envoi au procureur de la République et à la Préfecture

Mme SALLÉ : Remercie pour le nettoyage du terrain BMX.

Elle signale que pour le repas des personnes âgées du 28/10/ 2017 c'est OK pour M. CARCAGNO, et que pour cette année, M. Patrick DUHAMEL viendra installer son piano le matin, il sera présent à partir de 12 H30 pour l'animation

Mme BOBIN : Signale qu'il y a toujours des problèmes de stationnement pour le parking des écoles. Les incivilités sont nombreuses.

Mme GUYOMARCH : Qui fait quoi pour la fête villageoise ? Pas de compte rendu de la dernière réunion. Il serait utile de prévoir une commission communication propre pour la fête du village. Pour le P'tit Neuvy, des loupés : l'épicerie est toujours notée JM CHAUMETTE, ...)

M. MENEAU : personnel communal masculin où en est-on ? Que va-t-on faire : Michel est à temps plein, Benjamin arrête au 30 Septembre et Patrick est à mi-temps avec le Syndicat. Il faut lancer la procédure pour le recrutement d'une personne
Panneau de basket ? Il va être posé prochainement

M. POMMIER : L'état de la route de la Brosse à Bouteille se dégrade. Qu'en est-il des travaux ? Il y a des trous dans le chemin.

Il serait judicieux de mettre le nom de « rue du Gué Pénillon » jusqu'au bout avec des numéros de rue, cela éviterait les problèmes des livraisons.

La parcelle C 690 de la rue des Moulins, de 40 m² sera vendue à l'euro symbolique à la Commune. Le Conseil Municipal accepte.

Mme CORNET : Mme CORNET informe qu'il n'y aura pas de Conseil Municipal Jeune, pas suffisamment d'inscriptions.

M. FOURNIER : fait part du dossier de Mme ROYO. Le Conseil souhaite voter pour décision. Un courrier sera fait à l'employée et au Centre de Gestion qui a une commission paritaire le 27/09. Il y a obligation de faire un stage d'intégration pour valider la titularisation. Quand sera ce projet de stage ?

AVIS SUR TITULARISATION ADJOINT TECHNIQUE

M. FOURNIER fait part au Conseil Municipal de la future titularisation de Mme ROYO Sandrine, adjoint technique stagiaire.

Mme ROYO Sandrine, ayant déjà été prorogée deux fois, il faut donc décider de sa titularisation.

M. FOURNIER demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Un vote à bulletin secret est effectué donnant les résultats suivants :

POUR : 0 voix

CONTRE : 10 voix

ABSTENTION : 3 voix

Le maire

Le secrétaire

Les conseillers